



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Programmation de l'activité Information économique à FranceAgriMer pour l'année 2013

I – Cadrage de la programmation

1) Objectifs de la programmation

L'objectif de l'exercice annuel de programmation est d'optimiser l'utilisation des crédits d'études de FranceAgriMer et d'organiser le travail des équipes.

Sur le plan opérationnel il s'agit de rassembler, en une base unique, l'ensemble des opérations de l'Etablissement relevant de l' « Information économique »

2) Principes

La procédure s'appuie sur un recensement des besoins qui se fait à partir des demandes qui émanent à la fois :

- des organisations professionnelles, pour des travaux, souvent cofinancés avec les fédérations ou les interprofessions, qui sont externalisés. L'objectif est d'associer les conseils spécialisés à l'expression des besoins pour que les travaux proposés facilitent l'examen global des questions débattues en leur sein ou dans les groupes de travail ad hoc ;
- des services de l'établissement, afin de combler des manques relatifs à des données utiles à des analyses sur des sujets particuliers. Le travail peut être entièrement internalisé (notamment en matière d'acquisition de données), ou externalisé à des degrés divers (le plus souvent en matière d'études) ;
- des ministères, et en premier lieu du ministère chargé de l'agriculture.

L'élaboration du programme fait également l'objet d'une concertation avec le ministère chargé de l'agriculture (DGPAAT et SSP) ainsi qu'avec le CGAER.

Le programme arrêté constitue un document de communication de FranceAgriMer. Il présente un bon éclairage des préoccupations de court et moyen terme de l'établissement sur les sujets économiques et peut ainsi servir de base à des échanges et à des complémentarités ou à des collaborations externes plus efficaces, par exemple avec les instituts de recherche ou les universités.

3) Les différents types d'actions

L'activité liée à l'information économique concerne plusieurs types d'opérations :

- **La collecte de données socio-économiques sur les différentes filières :**

- système de cotations des produits sur les différents marchés ;
- acquisition de panels de distributeurs ou de consommateurs ;
- réalisation d'enquêtes annuelles régulières.

Les informations ainsi récoltées constituent la base des analyses économiques des différentes filières suivies par l'établissement. Elles peuvent également être valorisées directement pour répondre à des obligations communautaires être mises à disposition des publics.

- **L'information de conjoncture sur les différentes filières** pour une présentation dans le cadre des différents conseils et comités de FranceAgriMer puis mise à disposition du public sur le site internet.

- **Les veilles et observatoire** : suivis pluriannuels thématiques

- **Les études proprement dites** : analyses ponctuelles sur des sujets jugé stratégiques.

Quand elles sont externalisées auprès de prestataires, ces études sont généralement cofinancées avec les organisations professionnelles (syndicats, interprofessions, instituts techniques...) ou avec les Ministères en charge de l'Agriculture et/ou de l'Environnement.

Dans la rubrique « Etudes » figurent également les soutiens apportés à des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par d'autres structures (interprofessions, autres établissements publics, instituts techniques, ...)

- **Les exercices de prospective** : élaboration de scénarios possibles concernant le futur des filières et systèmes agricoles et/ou agroalimentaire conduite par des groupes interdisciplinaires.

- **L'évaluation des procédures publiques d'intervention** : analyse de l'impact socio-économique des interventions publiques sur la sphère agricole et alimentaire ; cela concerne les aides nationales ou communautaires, les normes, les droits à produire,....

II – Les étapes de la programmation

L'exercice de programmation est conduit sur 18 mois, avec cinq étapes principales :

① Recensement des besoins : pour chacun des projets recensés et également pour les activités récurrentes, une fiche est remplie de façon à exposer les objectifs, le degré de priorité, les partenariats et les coûts associés.

② Concertation avec les instances et avec les partenaires: Le résultat des recensements est présenté lors des comités et conseils spécialisés de la fin de l'année de façon à permettre une priorisation des projets par filière.

En parallèle, une concertation est conduite avec les services concernés du ministère chargé de l'agriculture.

③ Constitution d'un avant programme: Les projets seront évalués, par les porteurs internes et hiérarchisés avec les autres directions en fonction de leur importance et de leur degré d'urgence.

④ Validation du programme d'activité: Après arbitrage du Directeur général, le programme est présenté pour avis au conseil d'administration de mars avant de faire l'objet d'une décision signée par le directeur général.

⑤ Ajustement de la programmation: En cours d'année les nouveaux besoins éventuels sont identifiés et le cas échéant, le programme rectifié est présenté au Conseil d'administration.

III – Les orientations proposées pour la programmation 2013

1) Poursuite de la modernisation des procédures d'acquisition et de mise à disposition des données :

- Consolider le recueil de données de prix à différents stades - terminer la réforme des cotations viande et la réorganisation de la collecte des données de la filière lait.
- Consolider le dispositif Céré'Obs, en élargir le champ géographique et expertiser la possibilité de l'étendre aux oléoprotéagineux (notamment chiffrage du coût).
- Poursuivre la mise en place du panel d'agriculteurs sur le stockage à la ferme,
- Déployer les premiers modules du système informatique de collecte et diffusion des données économiques pour les filières (VISIO) ;

2) Présentations aux conseils et comités

La fourniture d'informations de conjoncture sur les filières lors des conseils et comités restera un point essentiel de l'activité. On mettra en particulier l'accent sur les informations clés permettant un échange entre les familles professionnelles et les pouvoirs publics.

Ces présentations doivent également s'inscrire dans l'objectif de faire évoluer les conseils vers des instances stratégiques pour les filières.

Cela implique que les conseils disposent d'un constat partagé de la situation économique de la filière, d'une analyse prospective du marché de la réglementation et de l'environnement socio économique à moyen et long terme ainsi que d'une méthodologie structurée et partagée d'analyse stratégique (Contexte mondial, UE et national, positionnement de la filière, opportunités et menaces, forces et faiblesses de la filière).

Pour répondre à cet objectif, les pistes d'évolution portent sur le développement d'outils permettant d'éclairer les décisions stratégiques pour renforcer la compétitivité des filières :

- Les veilles internationales

- la programmation à échéance régulière de focus sur des pays (concurrents ou clients) avec une analyse en tendance de la production, du marché ou de la concurrence ;
- les sujets économiques stratégiques de moyen terme : exemple rôle possible des biotechnologies – comparaison internationale ;

3) Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires

Assurer le fonctionnement de l'Observatoire de la formation des prix et des marges (OfPM) reste une mission prioritaire pour l'année 2013. Cela implique les orientations suivantes :

- Maintenir des dispositifs d'obtention de données de prix à différents stades, fiables et représentatifs
- Développer des travaux complémentaires : enquêtes spécifiques (coûts de transformation et de distribution des produits alimentaires) ; coûts de production agricoles

4) **Observatoires économiques** : Travaux complémentaires pour l'observatoire de la biomasse.

5) Autres priorités

Pour la programmation 2013, il est proposé de donner aussi une priorité aux projets transversaux en liaison en particulier avec la réforme de la PAC - préparation d'argumentaires et d'analyses relatifs à la réforme et aux relations entre OCM spécifiques.

Le programme 2013 pourrait également apporter des éclairages pour les travaux préparatoires à la loi cadre agricole prévue pour fin 2013 sur des questions comme les liens entre performance économique et impact environnemental – entre activité performance de l'exploitation individuellement et effets collectifs sur l'environnement.